

## SORTIE DU DÉROGATOIRE ET PROLONGATION DE LA LOI SAUVADET

## Où suis-je? Un recours pour un concours?

Dans le cadre de la suite de la loi 2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, loi dite « Sauvadet », certains agents contractuels ont reçu en recommandé ou se sont vu remettre en mains propres, une attestation d'éligibilité ou d'inégibilité au dispositif Sauvadet.

#### Une fois ce document en main, vous vous interrogez :

- sur le bien fondé de la décision de l'administration ?
- sur votre situation individuelle au regard de la loi Sauvadet ?

#### Les cas de litiges les plus fréquents sont :

- vous n'êtes pas éligible car votre métier / emploi est considéré par l'administration comme dérogatoire, alors que votre activité correspond véritablement à un corps de fonctionnaire;
- 2. vous êtes éligible mais la catégorie qui vous est notifiée est erronée : vous êtes déclassés. **Exemples** : vous occupez un métier / emploi de catégorie B, mais on vous notifie un métier de catégorie C ; de même, vous occupez un métier / emploi de catégorie A, mais on vous notifie un métier de catégorie B ;
- 3. vous n'êtes pas éligible car votre ancienneté n'est pas prise en compte dans sa totalité. **Exemple:** vous avez été contractuel dans plusieurs établissements du ministère de la Culture.

### Si vous avez le moindre doute : faites un recours gracieux !

Le dossier de demande de recours gracieux doit être envoyé au service des ressources humaines du ministère de la Culture\* par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois à compter de la date de réception ou de remise du courrier de notification de la décision de l'administration.

Il vous en coûtera le prix d'un recommandé avec accusé de réception, soit environ cinq euros, et l'administration ne tiendra nullement rigueur de votre démarche : elle se doit de répondre à vos interrogations légitimes.

CFDT-CULTURE 61, rue de Richelieu 75002 PARIS +33140155120

cfdt@culture.gouv.fr www.cfdt-culture.org En pièces jointes : vous trouverez **deux modèles indicatifs de recours gracieux** adaptés par notre syndicat, la CFDT-Culture, pour les situations 1 et 2 et le modèle standard mis à disposition par l'administration pour la situation décrite en 3.

Contractuels en CDD ou en CDI,
vous avez des questions, des interrogations,
vous souhaitez vous faire aider,
écrivez à :
cfdt@culture.gouv.fr

\* Pour l'envoi de votre recours, les coordonnées exactes sont indiquées dans les modèles de recours en pièces jointes

### **CFDT-CULTURE**

61, rue de Richelieu 75002 PARIS +33140155120

cfdt@culture.gouv.fr www.cfdt-culture.org

#### Modèle de recours sur le caractère dérogatoire de l'emploi (cas n°1)

Recours gracieux contre la décision individuelle relative à l'accès réservé à la titularisation dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Ministère de la Culture – Service des ressources humaines Bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire 182, rue Saint-Honoré 75001 PARIS CEDEX 01

Lettre recommandée avec accusé de réception n°							
Objet : Recours sur le type de	métier occupé						
Je soussigné(e),							
Nom :	Prénom :						
Établissement/Service:							
Adresse professionnelle:							
Téléphone professionnel :							
Courriel:	@						

conteste l'attestation du *JJ/MM/AA* d'éligibilité au dispositif d'accès réservé à la titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Il ressort de la décision susmentionnée que je ne remplis pas, au vu des informations transmises par mon employeur *(nom de l'établissement)*, les conditions relatives à la nature de l'emploi ou au type d'emploi que j'occupe, exigées par les articles de la loi du 12 mars 2012.

Je justifie de l'exercice de missions de niveau de la catégorie (indiquez une seule catégorie : A ou B). Je conteste l'aspect dérogatoire de mon emploi et le fait qu'il requiert des qualifications ou des compétences particulières et/ou une expérience préalable.

L'emploi que j'occupe correspond pleinement aux missions du corps (précisez le ou les corps).

[En détailler les raisons. Exemple : reprendre le document du poste occupé dans la fiche d'entretien professionnel.]

Je souhaite donc que vous procédiez au ré-examen de la nature de mon emploi au vu de ces éléments et documents joints et listés ci-dessous :

Pièce 1 : copie de l'attestation notifiée par le bureau des ressources humaines m'informant de ma situation individuelle en date du JJ/MM/AA ;

Pièce 2 : copie de la fiche métier *(nom du métier)* du cadre de gestion du *(nom de l'établissement)* auquel ma fiche de poste correspond ;

Pièce 3 : copie de la fiche de poste ;

Pièce 4 : copie du *ou* des contrat(s) et/ou avenant au contrat de travail ;

Pièce 5 : copie de mon ou mes entretien(s) professionnel(s) en date du JJ/MM/AA ;

Pièce XXX : toute pièce et tout document que vous jugerez nécessaire à la justification de votre recours.]

je vous demande de bien vouloir procéder au retrait de la décision contestée ET d'édicter une nouvelle décision conforme à ma situation.

Fait à	 . le	 2017

#### Nom de l'agent et signature

- Copie à (l'établissement);
- Copie simple de votre dossier à : Syndicat CFDT-Culture 61, rue de Richelieu 75002 PARIS.

#### Modèle de recours sur le caractère dérogatoire de l'emploi (cas n°2)

Recours gracieux contre la décision individuelle relative à l'accès réservé à la titularisation dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant

diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Ministère de la Culture – Service des ressources humaines Bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire 182, rue Saint-Honoré 75001 PARIS CEDEX 01

Lettre recommandée avec accusé de (numéro de recommandé à indiquer au stylo lo	réception n° ors de l'envoi du dossier à la poste)
Objet : Recours sur la catégorie notifi	ée
Je soussigné(e),	
Nom:	
Établissement / Service :	
Téléphone professionnel :	
Courriel :	

conteste l'attestation du *JJ/MM/AA* d'éligibilité au dispositif d'accès réservé à la titularisation dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Dans la décision susmentionnée, vous me notifiez une éligibilité au dispositif d'accès réservé à l'emploi titulaire pour un niveau de fonction de catégorie (indiquez une seule catégorie : B ou C), je conteste le niveau de fonction qui m'a été notifié.

Je conteste cette appréciation car je justifie de l'exercice de missions du niveau de la catégorie (indiquez une seule catégorie : A ou B).

Catégorie correspondante au niveau des missions des fonctionnaires du *ou* des corps suivants : (lister le nom du ou des corps de fonctionnaires correspondants).

[Il s'agit dans le corps de cette lettre d'expliciter les motivations précises du recours. Par exemple :

- en développant vos arguments sur la base de votre fiche de poste, soit à partir des missions réellement exercées. Il s'agit d'étayer votre propos et de démontrer que vos missions sont véritablement des missions de la catégorie visée et de vous appuyer sur les pièces jointes à ce recours ;
- présenter vos missions en ce qu'elles correspondent, le cas échéant, à celles exercées par un ou plusieurs corps de fonctionnaires que vous citerez.]

#### Au vu des éléments et des documents joints listés ci-dessous :

[Il s'agit de lister précisément toutes les pièces jointes, avec date des courriers, descriptif précis du document, etc. Ces éléments doivent être numérotés et présentés dans un ordre de pièces qui va de la plus importante à la moins importante. Par exemple :

Pièce 1 : copie de l'attestation notifiée par le bureau des ressources humaines m'informant de ma situation individuelle en date du JJ/MM/AA ;

Pièce 2 : copie de la fiche métier (nom du métier) du cadre de gestion du (nom de l'établissement) auquel ma fiche de poste correspond ;

Pièce 3 : copie de la fiche de poste ;

Pièce 4 : copie du *ou* des contrat(s) et/ou avenant au contrat de travail ;

Pièce 5 : copie de mon ou mes entretien(s) professionnel(s) en date du JJ/MM/AA ;

Pièce XXX : toute pièce et tout document que vous jugerez nécessaire à la justification de votre recours.1

je vous demande de bien vouloir procéder au retrait de la décision contestée ET d'édicter une nouvelle décision conforme à ma situation.

_		•		$\sim$	-	٠.	4 .	_
<b>⊢</b> ∶	†ו ב	$\rightarrow$	 $\Box$	٠,	•	١		
ıc	มเเ	а	 ı	 _		,		,

#### Nom de l'agent et signature

- Copie à (l'établissement);
- Copie simple de votre dossier à : Syndicat CFDT-Culture 61, rue de Richelieu 75002 PARIS.

Recours gracieux contre la décision individuelle relative à l'accès réservé à la titularisation dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Formulaire à compléter, à signer et à renvoyer accompagné des pièces jointes demandées au Ministère de la culture - Service des ressources humaines

Bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire

182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris cedex 01

# 

conteste l'attestation du J J / M M / A A (joindre une copie de l'attestation notifiée par le bureau des ressources humaines) par lequel vous m'informez (deux possibilités au choix ; rayez la situation que ne vous concerne pas) :

@\_\_\_\_\_

1- de mon **inéligibilité** au dispositif d'accès réservé à la titularisation dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

OU

2- de mon **éligibilité** au dispositif d'accès réservé à la titularisation dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

#### Dans le cas n°1 (inéligibilité), je conteste mon inéligibilité au dispositif.

Courrier à adresser en recommandé avec accusé de réception

Téléphone professionnel : .....

Courriel:

Il ressort à la décision susmentionnée que je ne remplis pas, au vu des informations transmises par mon employeur, les conditions relatives au fondement de recrutement et/ou à l'ancienneté exigée et/ou à la quotité de temps de travail exigées par les articles de la loi du 12 mars 2012.

Je souhaite que vous procédiez au réexamen de ces conditions au vu des documents joints (contrat(s) et/ou avenant au contrat de travail, et/ou tout document de votre employeur attestant des services effectués), qui attestent de mon éligibilité au dispositif.

#### Dans le cas n°2 (éligibilité), je conteste le niveau de fonction qui m'a été notifié.

Dans la décision susmentionnée, vous me notifiez mon éligibilité au dispositif d'accès réservé à l'emploi titulaire pour un niveau de fonction de catégorie (indiquez une seule catégorie) :  $\Box A \Box B \Box C$ 

Or, je conteste cette appréciation. Au vu des éléments joints (*contrats, fiches de postes ou tout document permettant d'apprécier le niveau des fonctions exercées*), je justifie de l'exercice de missions de niveau de la catégorie (*indiquez une seule catégorie*) :

A noter : si votre contrat ne mentionne pas votre niveau de mission par référence à une catégorie A, B ou C, et dans le cas où vous ne seriez pas couvert par un cadre de gestion prévoyant le classement des emplois dans des groupes assimilés à des catégories hiérarchiques, le SRH rendra sa décision sur votre niveau de mission après consultation d'un groupe d'expert. Il vous est demandé, si vous vous trouvez dans cette situation, d'indiquer ciaprès le corps de fonctionnaire correspondant au niveau de mission que vous souhaitez vous être reconnu.

<sup>\*</sup> Copie à l'établissement ou au service employeur